



## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

### Sociétés EPV et ANTARGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : 26 juin 2024

#### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur QUENET, Sous-préfet de Valenciennes  
Madame LANGRAND, Sous-préfecture de Valenciennes  
Madame KUSTOSZ, Sous-préfecture de Valenciennes  
Monsieur BOUILLARD, Sous-Préfecture de Valenciennes  
Madame BERGHE, DREAL Hauts-de-France  
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France  
Monsieur BONDUELLE, DDTM

#### Collège « exploitant »

Monsieur RODRIGUEZ, ANTARGAZ  
Monsieur COURTOIS, ANTARGAZ  
Monsieur DUHOUX, EPV  
Monsieur LEVEQUE, EPV

#### Collège « Collectivités »

Monsieur RACZKIEWICZ, Maire d'Haulchin  
Monsieur SIMON, Mairie de Thiant  
Madame GAMEZ, Mairie de Thiant

#### Collège « Riverains »

Monsieur VESIN Jean-Philippe, Denain-Écologie

#### Personnes qualifiées

Commandant DUBUSSE, SDIS

#### Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN Louise, S3PI-HCD

## **ORDRE DU JOUR**

- I. Introduction du Président de la CSS
- II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)
- III. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement ANTARGAZ pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)
- IV. Présentation de la campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs pour l'année 2024 par le S3PI-HCD
- V. Questions et échanges

*La séance est ouverte à 9 heures 05.*

*Monsieur le Sous-préfet propose un tour de table.*

## **Introduction du Président de la CSS**

*Monsieur RACZKIEWICZ n'a pas effectué d'introduction.*

## **Bilan d'activités et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est projeté.*

Monsieur LEVEQUE présente le site EPV d'Haulchin et rappelle qu'il s'étend sur 28 ha et emploie 10 personnes. Y sont stockés 186 000 m<sup>3</sup> d'essence, de gazole et de fioul domestique, dont 65 % de stocks stratégiques (SAGESSE). L'activité du site consiste quant à elle à réceptionner, stocker et charger ces carburants.

Monsieur le Sous-préfet questionne l'exploitant concernant le fonctionnement du système SAGESSE (stock stratégique d'hydrocarbure) et sur les potentiels impacts engendrés par la fermeture du dépôt de Gravelines.

Monsieur LEVEQUE a apporté les éléments de réponse aux questionnements de Monsieur le Sous-préfet.

Monsieur LEVEQUE présente ensuite le volet formation en indiquant que, 43 formations ont été réalisées sur 47 planifiées soit 91% (contre 49% en 2022). Les formations réglementaires en particulier, ont bien été réalisées : par exemple, quasiment 100 % des habilitations des opérateurs aux tâches du dépôt sont effectuées. Les opérateurs en cours d'habilitation ne sont pas affectés seuls aux tâches. Monsieur LEVEQUE mentionne également la journée mondiale de la sécurité de TotalEnergies qui s'est tenue le 22 avril 2024 avec pour thème les accidents majeurs emblématiques du passé et les enseignements qu'il est possible d'avoir comme retour d'expérience.

Monsieur LEVEQUE informe ensuite les membres, que la DREAL a effectué des inspections :

- sur les dispositions post-accident du 26 septembre 2019 ;
- sur l'état des stocks ;
- sur les récipients mobiles ;
- sur les constats des travaux « cuvette » 300 et 400 suite à une mise en demeure en date du 2 février 2023 (le récolement de ces constats étant encore en examen sur la partie documentaire) ;
- sur la notice de réexamen de l'étude de dangers, laquelle est en cours d'instruction.

Le site EPV a également reçu une visite de l'inspection du travail le 18 décembre 2023.

Monsieur le Sous-préfet demande plus d'informations auprès de la DREAL concernant la mise en demeure citée ci-dessus.

Valenciennes, le 26 juin 2024

Monsieur TISON répond que cette constatation concerne deux sujets :

- le compartimentage des cuvettes pour limiter la surface à éteindre en cas de départ d'incendie, la DREAL a constaté que les travaux avaient bien été effectués ;
- la mise à jour de l'ensemble de la stratégie de la défense incendie au niveau documentaire, cette partie étant encore en cours d'examen.

Concernant la notice de réexamen, Monsieur TISON évoque un projet d'extension du périmètre ICPE qui a nécessité de reporter la proposition de donner-acte. Le rapport est actuellement en cours de validation au niveau de la DREAL Hauts-de-France, dans l'attente des nouvelles cartes représentant les changements effectués.

Monsieur LEVEQUE évoque aussi la collaboration avec la DREAL, la Préfecture, les renseignements territoriaux de Valenciennes et le commissariat de Denain dans la gestion de la crise des carburants.

Toujours en termes d'enjeux externes, Monsieur LEVEQUE présente différentes collaborations au cours de l'année 2023, dont une rencontre avec le SDIS et Total Quadran, dans le cadre du nouveau projet de la « ferme solaire » et leur installation à proximité du site.

En termes de prévention des risques, Monsieur LEVEQUE évoque une action réalisée courant 2023, qui est le compartimentage des cuvettes suite à la mise en demeure du 2 février 2023.

En termes d'hygiène, de santé et de sécurité des travailleurs :

- des études « benzène », « légionnelle » et une mise à jour de l'étude de sensibilité des milieux ont été réalisées ;
- une mise à jour du Document Technique amiante pour le suivi des couvertures en fibrociment ;
- une révision annuelle a été effectuée sur les tâches critiques ;
- un suivi est mis en place de manière mensuel sur les eaux de rejets, de manière semestrielle sur les eaux de nappes ;
- une mesure de l'exposition au bruit en milieu de travail le 11/12/2023.

Puis Monsieur DUHOUX liste les actions réalisées par le site en 2023 sur les questions d'environnement, d'efficacité énergétique et de biodiversité.

Monsieur LEVEQUE reprend la main pour aborder la prévention des risques pour laquelle une nouvelle solution de maintenance assistée par ordinateur a été mise en place en 2023. Il présente ensuite les statistiques de réalisation des contrôles sur les équipements du dépôts :

- 100 % des Mesures de Maitrise des Risques (MMR) ont été contrôlés ;
- 99 % des contrôles d'exploitation réalisés.

De plus, le site a fait l'objet de 2,1 millions d'euros d'investissement tandis que 381 000 euros ont été consacrés au gros entretien. Dans ce cadre, 40 PDP ont été réalisés pour des opérations récurrentes et 20 pour des opérations particulières (inspection décennale des bacs).

Monsieur le Sous-préfet demande s'il y a des projets en cours en termes d'évolution du site.

Monsieur LEVEQUE évoque un projet d'augmentation des capacités d'éthanol pour suivre l'évolution des marchés essence et avoir une meilleure résilience pour répondre à la demande.

Monsieur RACZKIEWICZ se demande s'il existe un risque particulier pour l'augmentation du stockage de l'éthanol.

Monsieur LEVEQUE répond par la négative étant donné que les cuves sont enterrées avec des effets potentiels très restreints en cas d'accident.

Monsieur TISON confirme que ces modifications sont non-substantielles, étant donné le circuit de chargement/ déchargement déjà existant.

Monsieur DUHOUX explique que cela consiste uniquement à un agrandissement des cuves.

Monsieur LEVEQUE complète en indiquant qu'au niveau de la réglementation, cette évolution reste dans le même registre que l'autorisation actuelle dont dispose le site EPV Haulchin.

Parmi les travaux réalisés en 2023, Monsieur LEVEQUE cite :

- des installations de raidisseurs, de manière progressive, dans le cadre des opérations décennales sur certains bacs de stockages (aide à la tenue au vent en cas de catastrophe climatique) ;
- des réparations de chaudronnerie et des mises à niveau standard ;
- la mise en place de bâches de protection sur les merlons (plan pluriannuel) pour la réduction des coûts liés à l'entretien et également empêcher l'accès aux nuisibles. En effet, les terriers de lapins sont la principale cause de détérioration et de vieillissement des cuvettes, ce qui engendre un coût d'entretien non négligeable ;
- la mise en conformité des cuvettes suite à l'arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;
- la remise à niveau de la signalisation du dépôt et l'agrandissement du virage poids-lourds.

Monsieur TISON revient sur l'entretien des merlons, il évoque un accident récent sur une autre installation classée où un bassin constitué de merlons s'est ouvert. La cause de cet accident n'a pas été avérée, mais il a été néanmoins constaté des désordres liés à l'installation de terriers. En effet, ceci peut entraîner des conséquences sur la stabilité de la cuvette.

Monsieur le Sous-préfet se questionne concernant l'efficacité de la pose d'un géotextile.

Monsieur DUHOUX répond que l'installation est en cours et que pour l'instant, une seule section a été installée. Mais il confirme qu'à cet endroit, aucune dégradation n'a pour l'instant été constatée, en effet, la matière fait entre 5 et 6 mm d'épaisseur.

Monsieur DUHOUX ajoute que pour pallier la surpopulation de lapin sur le site, EPV fait également appel à une société de chasse qui pratique le furetage ou le piégeage, mais aussi à des fauconniers.

Monsieur LEVEQUE évoque par la suite un projet déployé sur l'ensemble des sites du groupe, qui consiste à la mise en place de lentilles de surface dans les bassins exutoires ou bassins incendie, ce qui limite les réparations et la prolifération d'algues.

En termes de prévention des risques via les contrôles effectués sur le terrain, Monsieur LEVEQUE fait état de 15 non-conformités décelées sur les 471 contrôles sécurité chantier, soit 0,35 % de non-conformités. En général cela concerne le port de certains EPI, tel que le port des lunettes de protection, qui n'est pas systématiquement respecté.

Monsieur LEVEQUE rapporte ensuite que le site a effectué deux exercices, dont un exercice POI le 23 novembre 2023 en heures non ouvrées et le second exercice d'urgence le 18 décembre 2023 en présence de l'officier de liaison du SDIS.

Monsieur le Sous-préfet souligne qu'il serait intéressant pour les prochaines Commissions de Suivi de Site, de partager les conclusions concrètes des points forts et des points d'amélioration lors des exercices POI, afin d'en tirer un retour d'expérience avec l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur LEVEQUE prend note de la remarque de Monsieur le Sous-préfet et amendera la présentation au besoin.

Concernant l'exercice réalisé avec la présence du SDIS, le commandant DUBUSSE évoque que celui-ci a surtout pour intérêt de travailler les relations entre le DOI et l'officier de liaison, en mettant en place un scénario POI et en faisant en sorte que cela ne bascule pas sur un scénario PPI. Un prochain exercice est organisé courant septembre 2024, afin d'affiner le ressenti du SDIS concernant cette première expérience.

Monsieur LEVEQUE ajoute par ailleurs, que l'ensemble de l'équipe effectue au minimum un exercice par mois sur les thèmes de la sûreté ou de l'environnement. Enfin, 100 % du personnel a participé à au moins un exercice d'urgence.

Monsieur le Sous-préfet demande si des exercices concernant les risques de sûreté sont effectués.

Monsieur LEVEQUE confirme que la thématique sûreté a fait l'objet d'exercice, et qu'il existe également des plans de continuité de l'activité.

Monsieur LEVEQUE présente in fine, le bilan des incidents et accidents significatifs pour l'année 2023. Aucun événement de nature à générer des effets à l'extérieur du site n'a été enregistré, de même qu'aucun accident corporel avec arrêt n'a été déclaré. Cependant, Monsieur LEVEQUE compte un incident significatif correspondant à un malaise cardiaque d'un intervenant extérieur dans le bâtiment d'exploitation. L'entreprise est équipée de deux défibrillateurs au sein des locaux, en retour d'expérience EPV pense à en installer davantage au vu de l'étendue du site.

## **Bilan d'activités et environnemental de l'établissement ANTARGAZ pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est projeté.*

Monsieur RODRIGUEZ rappelle qu'Antargaz réceptionne par camion ou par wagon du GPL, du propane et du butane, et assure leur stockage et leur distribution.

Monsieur le Sous-préfet demande sous quelles proportions est utilisé l'approvisionnement par voie ferrée.

Monsieur COURTOIS répond que cela fluctue selon le besoin et les aléas, mais cela ne peut pas aller au-delà des 400 tonnes par semaine.

Monsieur RODRIGUEZ continue la présentation sur les effectifs et les formations. Le site de Thiant compte 40 collaborateurs (avec un mouvement d'effectif en 2023), dont 97 % ont effectué leurs formations réglementaires. L'année d'exercice n'étant pas encore clôturée, l'objectif d'Antargaz Thiant est d'effectuer 100% des formations. Une mise à jour de l'étude de dangers du site a été remise en septembre 2021. Le PPRT date du 23 août 2011.

Monsieur RODRIGUEZ expose que le site a été soumis à une mise en demeure le 31 janvier 2024 suite à une inspection qui a eu lieu en été 2023, relative à la complétude des dossiers concernant chaque Mesure de Maitrise des Risques (MMR), ainsi que le respect de la cinétique et du débit d'arrosage des sphères, suite à un constat d'arrosage défaillant lors d'un test.

Monsieur le Sous-préfet demande quels travaux ont été réalisés à la suite de cette mise en demeure.

Monsieur RODRIGUEZ répond que toutes les fiches MMR ont rapidement été complétées. Concernant le débit d'arrosage, il a été constaté qu'une vanne de refoulement au niveau du groupe motopompe incendie avait malheureusement été laissée fermée. Des actions correctives et des rappels à l'ordre ont rapidement été mis en place pour palier à ce manquement.

Madame BERGHE confirme qu'une partie de la mise en demeure a été récolée concernant la documentation portant sur les MMR lors de la visite du 16 février 2024. Concernant la partie de la cinétique d'arrosage, la mise en demeure sera considérée comme respectée si pour une période de six mois, l'exploitant respecte celle-ci. La constatation du respect de l'arrêté de mise en demeure aura donc lieu à la fin de l'été 2024.

Monsieur RODRIGUEZ détaille la liste des travaux menés sur l'exercice 2023/2024 :

- le déploiement d'un automate de sécurité en remplacement d'un ancien système de relaying, l'objectif étant d'avoir un système plus intuitif, moderne et plus performant ;
- la continuité de la rénovation du réseau incendie, avec le démarrage de la phase 3 qui consiste au remplacement de valves et de tuyauteries du réseau.

Monsieur COURTOIS précise que le réseau de tuyauterie constitué d'acier actuellement, est assez ancien et soumis à la corrosion. Il est remplacé par phase, par une tuyauterie en polyéthylène (durée de vie plus importante).

Monsieur RODRIGUEZ détaille ensuite la liste des travaux à venir sur l'exercice 2024/2025 :

- la suite de la rénovation du réseau incendie (phase 3) ;
- pour des raisons d'économie d'eau, la sectorialisation du réseau incendie ;
- la refonte de la télésurveillance ;
- le remplacement des sources radioactives scellées ;
- le remplacement des bras de déchargement camions ;
- divers travaux relatifs à la maintenance du parc machines.

Monsieur RODRIGUEZ rapporte ensuite que 12 exercices mensuels ont été réalisés en 2023 sur les thèmes de la sûreté, du secours à la personne et de l'environnement, auxquels s'ajoute un exercice POI effectué le 28 novembre 2023 avec le concours du SDIS. Cet exercice a eu pour objectif de contrôler la mise en œuvre du POI et de tester les relations avec l'officier de liaison.

Le commandant DUBUSSE confirme que comme pour le site EPV, un des buts de l'exercice POI était de tester les relations avec l'officier de liaison, l'exercice ne s'étant pas limité qu'à cette thématique, il sera nécessaire de le réitérer.

Monsieur le Sous-préfet souhaite visualiser les cartes des accès pompier du site. En effet, cette demande avait été faite lors de la CSS précédente.

Monsieur COURTOIS présente une première carte représentant le chemin secondaire d'accès au site par le SDIS. Il évoque un accès assez compliqué avec une route carrossable mais accidentée. Une visite a eu lieu avec le service du SDIS pour déterminer un nouvel accès en remplacement de cet accès secondaire.

Le commandant DUBUSSE indique que dans le nouvel accès envisagé, les conditions de signalement sont envisageables mais il émet à nouveau un doute sur l'aspect carrossable de la dernière portion du chemin.

Monsieur le Sous-préfet demande à l'entreprise quand pourra être praticable ce nouvel accès.

Monsieur COURTOIS envisage que les travaux de signalétique et la partie carrossable soient effectués d'ici la fin du mois de septembre 2024.

Monsieur DUHOUX émet également une réserve concernant ce nouvel accès dédié au SDIS pour le site ANTARGAZ, car c'est également un accès dédié à l'accès des camions pour le site EPV.

Monsieur RACZKIEWICZ ajoute que l'installation de la « ferme solaire », elle aussi entièrement clôturée, risque de s'ajouter à cette problématique d'accès.

Monsieur COURTOIS confirme qu'il y a bien un portail à franchir au niveau de la ferme solaire. Une discussion est également en cours pour adapter les portails avec une clé spécifique pour un accès commun.

Monsieur le Sous-préfet demande aux exploitants de travailler ce point, en commun accord avec le SDIS, d'ici le mois de septembre 2024.

Monsieur RODRIGUEZ présente ensuite la liste des événements survenus sur le site au cours de l'exercice 2023/2024. Concernant les accidents liés au personnel, ANTARGAZ Thiant compte un accident avec arrêt maladie et deux accidents sans arrêt. Pour la plupart des autres événements remontés, il s'agit d'anomalies d'exploitation ou de défauts de communication.

Puis il évoque l'audit interne du système de gestion de la sécurité du groupe ANTARGAZ pour l'année 2023. L'audit a établi les points forts et les faiblesses.

Pour terminer, Monsieur RODRIGUEZ rapporte que deux inspections DREAL ont eu lieu en 2024. La première le 16 février sur les suites de la visite datant du 21 juin 2023, a permis de lever une partie des non-conformités. La seconde en date du 16 juin portait sur la thématique « *Shunt/bypass* » en lien avec la visite de juin 2023 où l'arrosage des sphères était défaillant. Une troisième inspection est programmée le 29 août 2024 pour le recollement de la mise en demeure du 31 janvier 2024.

Monsieur RODRIGUEZ ajoute que deux porters à connaissance ont été déposés :

- concernant le système de relayage par automate en en avril 2024 ;
- concernant l'installation d'un shelter préfabriqué en décembre 2023, lequel a fait l'objet d'une demande de compléments en avril 2024.

Madame BERGHE précise que le statut du caractère substantiel ou non de ces porters à connaissance n'a pas encore pu être établi, dans l'attente de compléments.

Monsieur le Sous-préfet demande au Commandant DUBUSSE si les problématiques de lignes directes téléphoniques évoquées lors de la dernière CSS ont été réglées.

Le commandant DUBUSSE confirme que les appels qui aboutissaient à la caserne de Douchy-les-Mines ont été transférés au Centre de Traitement de l'Alerte.

## **Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs pour l'année 2024 par le S3PI-HCD**

Madame BASQUIN annonce que la prochaine campagne d'information sur les risques industriels majeurs, renouvelée tous les cinq ans, se tiendra en octobre dans le cadre de la semaine de la résilience, pour informer les populations susceptibles d'être exposées à un risque industriel majeur afin que chacun connaisse, comprenne et sache mettre en œuvre les consignes de sécurité.



Pour rappel, le Code de la sécurité intérieure impose à l'exploitant d'informer les populations, mais les sites Seveso seuil haut du territoire ont mandaté le S3PI pour réaliser la campagne.

Madame BASQUIN rappelle également que le Code de la sécurité intérieure impose aussi aux mairies de distribuer la documentation mise à disposition.

Parmi les supports de communication disponibles, Madame BASQUIN mentionne notamment des affiches, un magnet rappelant les consignes de sécurité, une vidéo de sensibilisation, un site internet ([www.reflexes-seveso.fr](http://www.reflexes-seveso.fr)), un kit de communication à destination des élus ainsi que la nouvelle application Face Aux Risques.

## Questions et échanges

---

Monsieur RACZKIEWICZ demande quelle est la limite du nombre de wagons et les raisons de ces limites.

Monsieur COURTOIS répond que ce nombre est réglementé par leur arrêté préfectoral.

Madame BERGHE ajoute que suite à une demande d'augmentation des capacités, le site dispose d'un arrêté préfectoral leur permettant d'accueillir dorénavant 8 wagons contre 4 auparavant, en tenant compte du risque et des besoins d'arrosage.

Monsieur le Sous-préfet se questionne au sujet des nuisibles, notamment sur la présence de sangliers.

Monsieur COURTOIS confirme qu'il existe cette problématique au sein du site ANTARGAZ Thiant. Il ajoute que ce sujet a été traité en passant un bail avec une société de chasse. La société a également fait réaliser un passage de drones en avril/mai pour connaître leur population.

Madame GAMEZ demande s'il existe un état des entreprises autres que les SEVESO pour les informer des risques industriels à proximité et évoque une problématique d'entreprises qui souhaitent réinvestir des terrains de la zone industrielle où se situe ANTARGAZ pour y installer une activité. Se pose alors la question de leur sécurité et du type d'activité qu'ils peuvent avoir et comment sont remontées les informations en cas de déclenchement du signal national d'alerte.

De plus, une convention lie la commune à l'EPF pour des terrains de la zone où se situe ANTARGAZ qui ont été rachetés par celui-ci et qui seront rétrocédés prochainement à la commune de Thiant, et pour lesquelles la Mairie ne sait pas concrètement ce qui est permis sur cette zone.

Monsieur TISON indique que dans cette zone, il existe deux types de « sous-zones » :

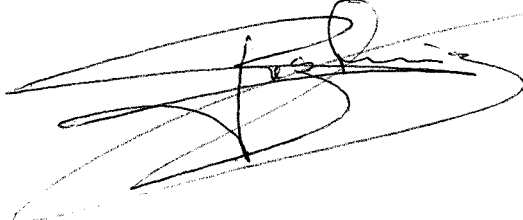
- certaines zones sont gelées dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) où il est interdit de mettre en place une nouvelle activité,
- certaines zones où une activité est permise, sous réserve de limiter le nombre de personnes à celui prévu dans le PPRT

Monsieur le Sous-préfet propose aux représentants de la Mairie de Thiant et à la DREAL Hauts-de-France que la sous-préfecture organise une réunion pour approfondir cette discussion et apporter davantage de réponses à Madame GAMEZ.

*La séance est levée à 10 heures 20.*

Le Président de la CSS

RACZKIEWICZ BRUNO



Valenciennes, le 26 juin 2024